



REMBOURSEMENT SOLDE DÛ

Par **NAKICHOUL**, le 10/01/2023 à 09:38

En effet, j'avais pris part à la croisière organisée par la Société Eurocroisière dont l'assurance rapatriement et multirisque de la Maison europe-assistance était inclus dans le prix du billet.rnrnJe venais de la République Démocratique du Congo, et je suis arrivé à Paris, le 23/10/2022 pour prendre part à une croisière de cinq jours dès le 24/10/2022 à partir de strasbourg. Après avoir passé la première nuit au bateau, mes douleurs de nerf sciatique de la jambe gauche se sont enflammées. Ayant saisi le capitaine du bateau, ce dernier me dira qu'il n'y a aucun assistant médicale au bateau, ni pharmacie et que leur règlement leur interdisait d'embarquer quelqu'un qui commence à présenter des problèmes de santé.rnrnAinsi, la Société Croisieurope me mit à la disposition de l'Europe-assistance pour s'occuper de mon cas, compte tenu des contrats d'assurance qui le lient et dont j'en été bénéficiaire.rnrnEn plus, la Société CroisiEurope m'établit une facture de prestations non consommées de 576,24 € qu'elles ont envoyé à Europe-assistance, et que, je devrais faire les suivis. Ayant pris contact avec Europe-assistance, j'ai fourni tous les justificatifs de mes soins, mais, malgré cela, ils ont décidé de ne pas me **rembourser**, alors que j'avais fortement besoins de cet argent pour les examens médicaux, car n'étant pas couvert par aucune mutualité ici en France.rnrnJe devrais rentrer dans mon pays si la prolongation n'est m'est pas accordée au plus tard ce 20/01/2023. rnrnJ'ai besoin de ce solde dû et les dommages et intérêt causé par ces refus de ne pas me rembourser sans motif valable, allant jusqu'au-delà du délai règlementaire de mon visa.S'il y a un cabinet prêt à saisir ce litige, je suis partant pour y déposer les dossiers.rnrnMerci.

Par **morobar**, le 10/01/2023 à 09:44

Bonjour,rnrnPour ce que j'en sais, le prestataire E.A. ne couvre pas les prestations non consommées.rnrnC'est auprès du croisiériste qu'il; faut vérifier les conditions qui permetraient

d'être en partie remboursé.

Par **NAKICHOUL**, le **10/01/2023** à **17:44**

C'est la Société CroisiEurope qui a envoyé le dossier à l'Europe Assistance parce que il ne s'agissait pas d'une renonciation de ne pas participer mais d'un cas qui est arrivé en plein croisière car j"eu été la première nuit et, fut débarqué pour cause de maladie le lendemain. Ainsi, dans leur calcul, la croisière a retranché les dépenses d'une journée et a envoyé le montant dû à l'Europe Assistance. C'est comme quelqu'un qui cogne votre voiture et vous renvoi vous battre avec son assureur. mon billet contenait l'assurance multirisque, c'est à dire tout desagrement qui peut m'arriver au bateau et compromettre ma participation. J'ai tous les documents du contrat.

Par **morobar**, le **10/01/2023** à **18:12**

[quote]rnmon billet contenait l'assurance multirisquernrn[/quote]rnC'est donc bien le croisieriste qui doit répondre et noin E.A.